

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 à D719-40 ;
- Vu les statuts de l'Université Bourgogne Europe ;
- Vu l'arrêté relatif aux élections des conseils de composantes de l'Université Bourgogne Europe du 15 Octobre 2025 ;
- Vu l'avis du comité électoral consultatif du 24 novembre 2025 ;
- Vu l'arrêté portant éligibilité des listes de candidats aux élections des conseils de composantes de l'Université Bourgogne Europe du 24 novembre 2024 ;

– Arrêté portant composition du bureau de vote électronique pour les élections des conseils de composantes des 2 et 3 décembre 2025 –

Considérant qu'un bureau de vote électronique centralisateur est mis en place composé d'un président et d'un secrétaire désignés par le Président de l'université ainsi que des délégués des listes de candidats ;

Considérant que les réunions du bureau de vote électronique se déroulent en distanciel par visioconférence ;

Considérant que les réunions du bureau de vote électronique sont ouvertes aux électeurs, les demandes de participation doivent être adressées à l'adresse : paji.elections@u-bourgogne.fr;

Article 1 :

Le bureau de vote centralisateur pour les élections des conseils de composantes de l'Université Bourgogne Europe est composé comme il suit :

Président du bureau de vote	Secrétaire du bureau de vote	Délégués des listes de candidats
Jean-Marc BOURGEON	Ameur AICHI	Lauriane JOLIET Thomas JAMMOT Julie BOITEL Gabriel LE DEUFF Noé BELLAHCENE Tato ARSENIDZE Lucile JACQUENS Bénédicte COSTE Clarisse DEFFRESSIGNE Emeline DURAND Léon BORDE Aiden SAUSVERD Virginie DEJOUX Morgan POGGIOLI Annabelle MAUHAR Antoine SABATIER Maxime NGUYEN Thomas MORAUX Clarisse DUBOIS Nicolas WAGNER Chloé AUBLANC Philippe GANDREY Ninon HENRY Aurélien RIEU GUIGON Pierre PELLENIARD Pierre-Yves COLLIN Claire ROSNOBLET Mickael RIALLAND Amandine CHLEMAIRE Philippe AMIOTTE SUCHET Etienne GRENIER Rayane PAUCHARD

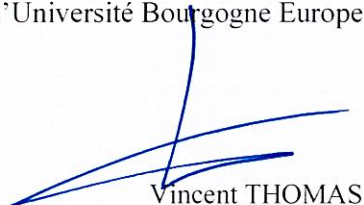
		Ferdi NGUEWO NONO YOUTA Justine GAMET Thomas BONNOT CAUVIN Louis BICHEBOIS Emilien DELBOSC
--	--	--

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université Bourgogne Europe, les directeurs des composantes et les responsables administratifs des composantes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, chancelière de l'université de Bourgogne.

Le 27 novembre 2025,

Le Président de l'Université Bourgogne Europe



Vincent THOMAS